

ORGANISATION de la RENTREE SCOLAIRE 2024-2025



Lundi 02 Septembre 2024

Horaires	Classes de : 3ème et 2nde
8h30 – 9h00	Accueil + Installation à l'internat
9h00 – 10h00	Réunion de rentrée avec le Directeur et la CPE, les élèves et les familles <i>(obligatoire pour les élèves, les familles peuvent rester)</i>
10h30 – 11h30	Elèves avec les Professeurs Principaux
11h30 – 12h30	Début des cours
12h30 – 13h15	Repas
13h15	Réunion ALESA obligatoire (élèves)

Horaires	Classes de : 1ère et Terminale
10h00 – 10h30	Accueil + Installation à l'internat
10h30 – 11h30	Réunion de rentrée avec le Directeur et la CPE, les élèves et les familles <i>(obligatoire pour les élèves, les familles peuvent rester)</i>
11h30 – 12h30	Elèves avec les Professeurs Principaux
12h30 – 13h15	Repas
13h45	Début des cours

Réunion d'information Parents-Professeurs pour les 3èmes et 2ndes :

Vendredi 27 septembre 2024, à 17h00

Contacts :

Secrétariat Vie scolaire : 05 57 98 02 76 (Mme Herreria, CPE / Mme Castillo, Secrétaire)

Portables : Vie scolaire : 06 08 89 23 73 (portable service) / 06 62 88 27 58 (CPE)

Mails : vs.lpa.la-tour-blanche@educagri.fr karine.herreria@educagri.fr cecile.castillo@educagri.fr

STAGES PROFESSIONNELS
2024 – 2025

DATES des STAGES PROFESSIONNELS en ENTREPRISES

3èmes	2ndes Commerce et Viticulture
1) Du 16 au 20 décembre 2024	1) Du 24 février au 01 ^{er} mars 2025
2) Du 17 au 21 février 2025	
3) Du 14 au 18 avril 2025	2) Du 10 au 28 juin 2025

1ères Commerce et Viticulture	Terminales Commerce et Viticulture
1) Du 09 septembre au 05 octobre 2024	1) Du 09 septembre au 12 octobre 2024
2) Du 24 février au 01 ^{er} mars 2025	
3) Du 16 juin au 05 juillet 2025	2) Du 24 février au 01 ^{er} mars 2025

 **IMPORTANT :**

Les nouveaux élèves arrivant directement en classe de 1ère (Commerce et Viticulture), ainsi que les redoublants de classe de 1ère et Terminale, doivent trouver un stage professionnel en entreprise pour la rentrée scolaire :

⇒ **à partir du 09 septembre 2024 pour 4 semaines (classe de 1ère) ou 5 semaines (Terminale).**

La convention dûment complétée (attention à l'Assurance page 9), tamponnée et signée (entreprise, famille, élève) est à ramener au lycée pour le jour de la rentrée dernier délai.